



Passez chez nous pour entrer chez vous !

TARIF DES HONORAIRES DE TRANSACTION

2022

Les **honoraires de transaction** sont de **5,98 % TTC Maximum** sur le prix de vente.

(MAISONS ET APPARTEMENTS)

TERRAINS
COMMERCES

9,57 % TTC Maximum
9,57 % TTC Maximum

Certaines affaires font l'objet d'une tarification particulière.
Ces honoraires sont à la charge du VENDEUR.
A charge ACQUEREUR pour tout bien issu d'une succession.



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES

TEL. : 04.74.57.62.23 – 46 Bis Route de Bérardier 38200 JARDIN & 240 Route de la Vezonne 38780 ESTRABLIN.

SARL au capital de 8000€ - R.C.S. VIENNE 499 224 327 – SIRET 49922432700035 – APE 6831Z

Carte professionnelle n°3802 2016 000 014 652 – Caisse de garantie QBE France par VHS

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique: <https://app.medicys.fr/?prold=4f4e9698-907b-4bc1-9440-cfd6b06084c2>

ou par voie postale: MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS